

DÉCLARATION DE YOKOHAMA 2013
Main dans la main avec une Afrique plus dynamique –

1.0. Introduction

1.1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, et délégations du Japon et de 51 pays africains, et représentants de 35 pays partenaires, de 74 organisations internationales et régionales d'Afrique et d'Asie, du secteur privé et de la société civile, sommes réunis à Yokohama, au Japon, du 1er au 3 juin 2013, dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V). Nous accueillons chaleureusement la Commission de l'Union africaine comme nouveau coorganisateur de la TICAD, et nous reconnaissons la contribution que tous les coorganisateur ont apportée au processus de la TICAD – le Gouvernement du Japon, les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque mondiale et la Commission de l'Union africaine.

1.2. La TICAD V célèbre le vingtième anniversaire du Processus de la TICAD qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine – Union africaine (OUA/UA). Nous reconnaissons les résultats du processus de la TICAD et nous renouvelons notre attachement à la poursuite du partenariat dans le cadre de la TICAD en soutien au développement de l'Afrique.

1.3. Nous notons les progrès réalisés à travers l'Afrique au cours de ces deux dernières décennies, et auxquels le processus de la TICAD a contribué. Tout en nous félicitant de ces progrès, nous notons que les défis demeurent. Nous nous engageons en conséquence à relever ces défis et à œuvrer pour une croissance de qualité, grâce à des actions concertées en vue de la promotion d'une « économie solide et durable », d'une « société inclusive et résiliente », et de « la paix et la stabilité », qui sont les thèmes principaux de la TICAD V.

1.4. Dans ce processus, nous reconnaissons la nécessité pour la TICAD d'intensifier ses efforts de promotion d'une croissance transformatrice, résiliente et inclusive en Afrique, afin que les avantages puissent être partagés entre tous les citoyens, plus largement, plus équitablement et de manière plus durable.

2.0. Les résultats du Processus de la TICAD ces vingt dernières années

2.1. Nous réaffirmons que la TICAD a été un forum international ouvert et inclusif depuis sa création en 1993. Elle a sensibilisé le monde aux défis et aux opportunités de développement de l'Afrique et contribue au développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur les questions telles que la sécurité humaine et la croissance induite par le secteur privé, qui font aujourd'hui partie intégrante des agendas de développement de l'Afrique et de la communauté internationale.

2.2. Nous renouvelons notre attachement au double principe d'appropriation par l'Afrique et de partenariat international qui sous-tend le processus de la TICAD. L'inclusion de la Commission de l'UA en tant que coorganisateur de la TICAD a renforcé l'appropriation par l'Afrique et que le partenariat international s'est élargi aux partenaires au développement, traditionnels et émergents, aux organisations multilatérales, au secteur privé et aux Organisations de la société civile (OSC). À cet égard, nous notons les principales initiatives continentales de développement sectoriel entreprises en Afrique ou par l'Afrique sous l'égide de l'Union africaine, et nous nous engageons à soutenir ces initiatives et à aligner davantage le processus de la TICAD sur ces initiatives.

2.3. Le processus de la TICAD a renforcé la coopération entre nombre de pays asiatiques et africains et a

permis de partager l'expérience asiatique en matière de développement et de l'adapter éventuellement aux réalités africaines. Nous notons également avec satisfaction que la TICAD a favorisé et soutenu efficacement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris la coopération intra-africaine, en tant que formes distinctes de partenariat.

2.4. En réponse à l'évolution du contexte international et aux besoins spécifiques de l'Afrique, le processus de la TICAD s'est davantage orienté vers l'action et les résultats. Le mécanisme de suivi de la TICAD, mis en place par la TICAD IV, a amélioré la transparence et renforcé la responsabilité, ainsi que la mise en œuvre effective des mesures convenues par toutes les parties.

3.0. Approches stratégiques de la TICAD V

Nous sommes résolus à mettre en œuvre le concept de « Main dans la main pour une Afrique plus dynamique » afin d'accélérer la croissance, le développement durable et la réduction de la pauvreté .

À cette fin, nous renforcerons les bases économiques du développement à travers le développement des infrastructures et des ressources humaines, la diversification économique, et la promotion d'une croissance générale et induite par le secteur privé, tout en assurant l'équité et l'inclusivité. Cela contribuera de manière significative à l'allègement de la pauvreté sur le continent et favorisera l'émergence d'une classe moyenne diverse qui, à son tour, transformera le continent en un moteur de la croissance mondiale.

La présente Déclaration identifie les principales approches stratégiques que nous adopterons dans le processus de la TICAD. Ces approches sont sous-tendues par les principes cardinaux suivants qui doivent être davantage appliqués dans tous les aspects des agendas de développement de la TICAD V, pour une croissance de qualité. Dans le cadre de ces principes, il s'agit de :

- soutenir les efforts de l'Afrique, en particulier les initiatives adoptées par l'Union africaine, à savoir le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) ;
- Prendre en compte la dimension genre en mettant l'accent sur des initiatives telles que la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et la Décennie de la femme africaine 2010-2020, initiatives susceptibles de garantir les droits légitimes de la femme, son rôle et sa participation dans toutes les sphères de la vie, sur le continent et accroître l'accès de la femme aux services et à la formation et à l'emploi ;
- Accroître les opportunités à offrir à la jeunesse en soutenant le Plan d'action de l'UA sur la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté ;
- Promouvoir la sécurité humaine en mettant l'accent sur les individus et en soulignant qu'ils sont à l'abri de la peur et de la misère grâce à leur protection et autonomisation en vue de développer pleinement et globalement leur potentiel humain, y compris en renforçant la coopération et la coordination et en renforçant les capacités dans les domaines de l'humanitaire, de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la reconstruction et du développement post-conflit et de la lutte contre le trafic illicite et le terrorisme.

3.1 Promotion de la croissance induite par le secteur privé

Reconnaissant que le secteur privé est un moteur puissant de la croissance, nous soutiendrons et nous renforcerons le secteur privé, et nous favoriserons davantage l'investissement privé, et améliorerons le climat des investissements et les cadres juridiques et réglementaires. Nous encouragerons le développement du commerce, du tourisme et du transfert de technologies, et nous aiderons au développement des PME. Nous soutiendrons également l'intégration régionale en vue de développer le commerce intrarégional et de créer de nouvelles opportunités pour le développement du secteur privé et de l'emploi.

3.2 Accélération du développement des infrastructures

En vue de renforcer les bases de la croissance, nous mettrons l'accent sur les infrastructures physiques, les infrastructures humaines, et les infrastructures du savoir. Conscients de la nécessité de renforcer la synergie entre le Processus de la TICAD et le programme PIDA, nous accélérerons le développement des principales infrastructures physiques, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'hydraulique, dans les zones urbaines et rurales, notamment grâce aux partenariats public-privé (PPP) plus dynamiques. Nous reconnaissons que ces infrastructures, aux plans national et régional, contribuent à la création de nouveaux marchés en établissant des liens entre les consommateurs et les producteurs. Nous soutiendrons les infrastructures humaines à travers la formation professionnelle et technique pour développer les compétences nécessaires pour l'emploi dans le secteur privé. Nous soutiendrons également le renforcement des capacités dans le secteur public pour une meilleure application des politiques propices à la création d'un environnement plus favorable aux entreprises. Reconnaissant que les infrastructures du savoir permettent l'innovation et renforcent la productivité, nous renforcerons notre soutien aux centres d'excellence et nous accorderons la priorité à la science et à la technologie.

3.3 Autonomisation des agriculteurs en tant que principaux acteurs économiques

L'augmentation durable de la production alimentaire et la productivité agricole contribuent à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire est également fondamental pour appuyer la croissance économique en Afrique étant donné leur potentiel de créer l'emploi, d'accroître les revenus, et d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, dont la majorité est constituée de femmes et de petits exploitants agricoles. Nous nous engageons à assurer une plus grande synergie entre le processus du TICAD et le CAADP, et à travailler tout au long de la chaîne de valeur agricole, notamment à travers l'amélioration du traitement des produits agricoles, le stockage après les récoltes, et l'accès aux marchés. L'utilisation de technologies agricoles de pointe et pratiques devrait être encouragée à cette fin. Nous nous engageons également à promouvoir une agriculture pouvant s'adapter au climat, surtout dans les zones arides d'Afrique, y compris à travers la conservation adéquate des terres et la gestion des ressources en eaux.

3.4 Promotion d'une croissance durable et solide

Conscients du grave impact des changements climatiques sur l'ensemble du continent, nous poursuivons une croissance durable et solide en intégrant la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique. Nous nous engageons à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la protection de la biodiversité. Nous prenons note de l'initiative d'élaborer « la Stratégie de la TICAD pour un développement à faible émission de carbone et qui soit en mesure de s'adapter au changement climatique », reconnaissons la nécessité de mener une étude plus approfondie conformément à la mise en œuvre des engagements relatifs à l'adaptation et à l'atténuation tels qu'énoncés dans les instruments internationaux actuels comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, et en ligne avec les négociations en cours au titre de la Conférence des

parties à la Convention sur les changements climatiques.

3.5 Edification d'une société inclusive pour la croissance

La santé et l'éducation constituent les fondements du développement humain pour la croissance et le progrès est essentiel pour la réalisation des OMD. Dans cette optique, nous renforcerons les systèmes de santé et nous nous engageons à promouvoir la couverture sanitaire universelle sur le continent. Nous nous engageons également à promouvoir la santé maternelle et infantile, et à soutenir la Campagne de l'Union africaine pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), ainsi que le traitement des maladies infectieuses et non contagieuses. Nous nous emploierons à améliorer l'accès aux services de santé reproductive, à l'eau potable et à l'assainissement. Nous nous engageons à mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et à promouvoir la qualité de l'enseignement à tous les niveaux.

3.6 Consolidation de la paix, de la stabilité et de la bonne gouvernance

La paix et la sécurité sont des conditions préalables à la croissance et sont fondamentales pour amener les individus à réaliser leur plein potentiel. La résolution des problèmes transfrontaliers tels que le terrorisme, la piraterie et le crime transnational organisé est également d'importance capitale pour la réalisation d'une stabilité continentale. Nous appuyons sans réserve la Déclaration de solidarité avec l'Algérie après l'attaque terroriste sur le site gazier dans In-Amenas, adoptée par la vingtième session de la Conférence de l'UA en janvier 2013. Nous nous engageons à renforcer la capacité de l'Afrique à créer, maintenir et sauvegarder la paix en appuyant ses propres initiatives. Dans cette perspective, nous saluons les progrès accomplis à ce jour dans le cadre d'initiatives telles que l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Nous nous engageons aussi à rompre les cycles de conflits récurrents en nous attaquant aux racines du mal et en intensifiant nos efforts visant à consolider la paix et à renforcer la bonne gouvernance. À cette fin, nous reconnaissons l'importance et la contribution de l'UA, des Communautés économiques régionales (CER) et de la communauté internationale dans les opérations de maintien de la paix. Nous réaffirmons notre détermination à réformer de toute urgence les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et nous poursuivrons notre élan politique à travers un meilleur dialogue afin de trouver la meilleure approche.

4.0. Élaboration d'un nouveau cadre international de développement : faire entendre la voix de l'Afrique dans l'Agenda de développement post-2015

4.1. Nous soulignons l'importance de la réalisation des OMD en Afrique à l'horizon 2015 et nous allons tous, faire montre de leadership dans l'élaboration de l'Agenda de développement post-2015. À cet égard, nous veillerons à ce que les préoccupations et les priorités du continent soient au maximum prises en compte dans le nouveau cadre de développement international, et nous alignerons les processus de la TICAD sur ces efforts.

4.2 Nous saluons l'engagement du Secrétaire Général des Nations unies dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, et exprimons notre engagement de faire avancer notre travail en nous fondant sur les assistances et les soutiens en cours de la communauté internationale. Nous travaillons à établir un cadre de développement efficace et cohérent qui est centré sur le développement durable et qui est guidé par la sécurité humaine, les droits et la dignité de l'homme, l'égalité et l'équité.

4.3 Nous sommes déterminés à agir ensemble afin d'éliminer toutes les formes de pauvreté, en protégeant, en encourageant les individus en particulier les plus vulnérables et en créant les conditions pour la transformation économique, la paix, la prospérité ainsi que le développement durable et inclusif. Nous ferons

avancer le nouveau cadre de développement, en tenant compte du programme du NEPAD, avec les partenaires au développement ainsi que le secteur privé, la société civile et les universitaires et les centres de recherche.

4.4 Nous affirmons que la Position Commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015 qui est actuellement en cours d'élaboration, de même que les résultats de la TICAD V sont pertinents comme contributions pour nos futures réflexions de travail sur le Programme. Le nouveau cadre du développement doit bénéficier de l'appropriation et du leadership nationaux en relation avec le partenariat mondial et régional et doit être évalué avec les indicateurs qui reflètent non seulement la quantité mais aussi la qualité.

5.0. Voie à suivre

5.1. Nous affirmons l'importance stratégique toujours croissante de l'Afrique dans le contexte mondial en constante évolution et nous soulignons la nécessité d'aligner la présente Déclaration, le Plan d'action qui l'accompagne, et la matrice de mise en œuvre sur les initiatives continentales déjà existantes de l'UA, et aussi sur les programmes de développement d'autres grands forums internationaux tels que les Nations Unies. Nous souhaitons notamment renforcer la coopération entre le processus de la TICAD, le G8 et le G20.

5.2. Nous nous appuyerons sur les acquis du processus de la TICAD et nous nous engageons à poursuivre ce processus pour mieux tenir compte des besoins de développement de l'Afrique et de l'appropriation globale de son programme de développement.

5.3. Compte tenu de l'inclusion de la Commission de l'UA en tant que coorganisateur dans le processus de la TICAD, nous convenons que l'Union africaine participera au mécanisme de suivi de la TICAD, conformément aux pratiques de l'UA dans le processus de partenariat de l'organisation. Ces détails sont énoncés dans le Plan d'Action de Yokohama 2013.

5.4. Nous convenons également que le principe de la rotation est applicable à l'ensemble des réunions de suivi conformément au Plan d'Action de Yokohama 2013.

(Fin)